



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 12 mai 2025 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 38, rue Gilmour, le lot 3 310 728, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant réduite de 7,05 m au lieu de 7,6 m exigé dans cette zone.

- Propriété située au 266, rue de Gaulle, le lot 3 309 995, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul avant réduite de 5,16 m au lieu de 7,6 m exigé dans cette zone.

- Propriété située au 332, rue Saint-Jean-Baptiste, le lot 3 311 203, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la somme des marges de recul latérales à 3,27 m au lieu de 3,43 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 16 avril 2025

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 avril 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 avril 2025.

Donné à Coaticook, ce 16 avril 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras